

# La convention tripartite de décembre 2008 :

## Catastrophe économique et désastre social

En décembre 2008, la convention tripartite qui rassemble les syndicats salariaux, les syndicats patronaux et l'Etat doit régler le statut des travailleurs saisonniers. Ce qui va se jouer, c'est l'indemnisation versée par les Assedic à ceux qui ont effectué 3 saisons.

Les taux de prise en charge par les Assedic vont, c'est prévisible, baisser fortement.

Dans les Hautes-Pyrénées, les premiers touchés seront les travailleurs de la saison d'hiver à la montagne: ils embaucheront pour l'hiver 2008-2009, dès le mois de novembre et sans savoir quelle sera leur indemnisation chômage au mois d'avril ; cette situation est spécialement abjecte car toutes leurs prévisions de revenus à 12 mois seront diminuées dans une proportion inconnue par eux.

Au printemps 2009, les saisonniers de Lourdes embaucheront, eux, en connaissance de cause et avec la quasi-certitude de voir leur indemnité Assedic diminuée dès l'automne 2009.

Les conséquences pour l'économie de Lourdes sont catastrophiques :

Seuls, les établissements les plus solides pourront verser à leurs salariés un supplément en compensation de la perte de revenu connue par ces derniers ; Les établissements dont les moyens sont plus limités ne pourront pas assumer ce surcoût salarial inévitable ; Il va y avoir une concentration accrue des savoir-faire et des compétences vers les hôtels les plus riches et une fuite des salariés des hôtels les moins riches ; A court terme, c'est à une nouvelle concentration des structures hôtelières que l'on va assister, avec son cortège funèbre de fermetures.

Qui est au courant de ce désastre social annoncé ? A Lourdes, tout le monde.

Qui le dénonce ? A Lourdes, personne.

La précarité va toucher encore plus les salariés saisonniers.

Par Jean-Luc Laplagne, candidat indépendant au canton de Lourdes-Est, 30 janvier 2008.